h e t s
Haute école de travail social
Genève

Hes·so

Descriptif de module

Domaine HES-SO *Travail social*
Filière *Travail social*

1 *Intitulé du module* — *2ème période de formation pratique* — *2023-2024*

Code
T.TS.SO354.FP2.F.24

Type de formation *
- [x] Bachelor
- [ ] Master
- [ ] MAS
- [ ] EMBA
- [ ] DAS
- [ ] CAS
- [ ] Autres

Niveau
- [ ] module de base
- [ ] module d'approfondissement
- [ ] module avancé
- [x] module spécialisé

Caractéristique
- [x] En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module
- [x] module principal
- [ ] module lié au module principal
- [ ] module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle
- [ ] module sur 1 semestre
- [ ] module sur 2 semestres
- [ ] semestre de printemps
- [ ] semestre d'automne
- [x] Autres

2 *Organisation*

Crédits ECTS *

30 crédits ECTS

PT21 6ème semestre

Langue
- [ ] allemand
- [x] français
- [ ] français - anglais
- [ ] anglais
- [ ] français - allemand

3 *Prérequis*

- [ ] avoir validé le(s) module(s)
- [ ] avoir suivi le(s) module(s)
- [ ] Pas de prérequis
- [x] Autres

Autres prérequis

Autres prérequis : avoir validé le MIV2

Domaine HES-SO *Travail social*
Filière *Travail social*

4 ***Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ****

Compétences génériques

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon des modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

Objectifs d'apprentissage partie "terrain"

A partir du travail effectué dans le MIV2 (mémo et entretien individuel avec le-la RPF) dans le cadre du projet de formation professionnelle décrit dans les lignes directrices pour la formation pratique en travail social, les objectifs d'apprentissage de l'étudiant.e sont fixés dans la 2ème partie du DCPT, dossier "Contrat pédagogique tripartite" selon l'approche axes-compétences-objectifs d'apprentissage.

Les RPF informent les étudiant.e.s et les PF de la nécessité de développer des objectifs et d'articuler les compétences afférentes sur les trois axes :
1. Mandat et contextes institutionnels
2. Types, modèles et méthodes d'intervention
3. Personnes accueillies, problématiques et besoins

Objectifs d'apprentissage partie "intégration"

Être capable de :

- Se positionner dans son processus de formation professionnelle
- Renforcer sa posture réflexive et critique
- Affirmer son identité professionnelle
- Approfondir ses connaissances et compétences dans la mise en œuvre d'un projet d'intervention
- Approfondir une démarche d'analyse pour comprendre et problématiser des situations de travail
- Nourrir la partie de son portfolio dédiée à la formation pratique
- Elaborer des pistes pour le projet professionnel post-formation

5 *Contenu et formes d'enseignement **

Contenu partie "terrain"

- Elaboration et rédaction du "contrat pédagogique tripartite"
- Réalisation et évaluation du projet de formation professionnelle et des objectifs d'apprentissage du "contrat pédagogique tripartite"
- Analyse de situations complexes
- Conception, réalisation et évaluation d'un projet d'intervention
- Confrontation de ses positionnements professionnels et personnels en questionnant le sens de l'action
- Conceptualisation de ses expériences professionnelles (par oral et par écrit)
- Identification de ses ressources et ses limites en termes de formation
- Rédaction d'un rapport écrit sur la période de formation pratique

Méthodes de formation partie "terrain"

- Encadrement et évaluation formative avec un.e praticien.ne formateur.trice
- Intégration et collaboration avec une équipe institutionnelle
- Confrontation aux réalités du terrain professionnel
- Mises en situation professionnalisantes
- Réalisation de 20h de supervision pédagogique

Contenu partie "intégration"

- Préparation des objectifs d'apprentissage pour la période de formation pratique No 2
- Apports sur la conduite d'un projet d'intervention
- Poursuite et approfondissement dans la construction de sa posture professionnelle
- Analyses de pratiques professionnelles
- Socialisation et communication au sujet de ses expériences professionnelles dans un groupe

Méthodes d'enseignement partie "intégration" : ateliers et cours.

Domaine HES-SO *Travail social*
Filière *Travail social*

6 ***Modalités d'évaluation et de validation ****

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 30 crédits ECTS. La partie "intégration" est validée selon la notation acquis/non acquis. La partie de formation "terrain" est validée selon les modalités d'attribution des crédits ECTS (notation de A à F). La note acquise à la partie "terrain" est appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "intégration" soit acquise.

Durant la formation pratique :

- Au minimum réalisation de 680 heures dans le lieu de formation pratique attestées par le terrain dans le DCPT3
- Séance tripartite de signature du contrat tripartite pédagogique
- Remise de la grille des critères d'évaluation
- Rapport écrit de l'étudiant.e
- Rapport écrit du-de la praticien.ne formateur/formatrice
- Séance tripartite de bilan (co-évaluation sommative du.de la praticien.ne formateur.trice et du.de la Référent.e Processus de Formation (RPF)
- Possibilité de la présence de l'étudiant.e durant le délibéré comme spectateur

Modalités d'évaluation et de validation partie "Intégration"

La présence aux cours est obligatoire.

En cas d'absence à un cours, l'étudiant-e devra effectuer, sauf cas particulier laissé à l'appréciation du-de la RPF, un travail supplémentaire en lien avec les contenus qu'il-elle n'a pas abordés, à valider par son ou sa RPF.

En cas de non validation du travail complémentaire et/ou en cas d'absences trop fréquentes, la validation de la partie intégration peut être remise en cause dans le cadre d'un entretien de régulation entre l'étudiant.e, le ou la RPF et le ou la responsable du module.

Les consignes et les critères d'évaluation seront communiqués au plus tard lors de la première séance de la partie "intégration" du 6ème semestre.

Modalité de répétition

L'étudiant.e qui a obtenu la note F à l'évaluation du module Formation pratique No 2 doit le répéter (partie "terrain" et partie "intégration", art. 23, al. 3 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social). La répétition de la partie "terrain" a lieu au semestre de printemps suivant (semestre 8).

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et l'exclusion de la filière est prononcée.

7 ***Modalités de remédiation ****

- [ ] remédiation possible
- [x] pas de remédiation
- [ ] Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a ***Modalités de remédiation (en cas de répétition) ****

- [ ] remédiation possible
- [x] pas de remédiation
- [ ] Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

8 ***Remarques***

La poursuite du processus de supervision pédagogique individuelle de 20h doit être effectué dans le cadre du module formation pratique No 2 a raison de 10 heures. Les 20h de supervision pédagogique doivent être attestées pour l'accréditation des 30 ECTS englobant la partie terrain et la partie intégration du module MFP2.

9 ***Bibliographie***

Les références bibliographiques seront transmises aux étudiant.e.s par les RPF.

Domaine HES-SO *Travail social*
Filière *Travail social*

10 ***Enseignant·e·s***

Bolay Matthieu
Clerc Anandy
De Rivaz Kahamaile Sophie
Dufrêne Catherine
Gasser Patrice
Genevay Véronique
Guadagnini Sophie
Hofstetter Christine
Huc Denis
Jaffré Franck
Jaquiery Virginie
Jimenez Jean-Daniel
Lasserre Murièle
Lavanchy Nicole
Lenzi Catherine
Menghini Mathieu
Mercier Nathalie
Mezzena Sylvie Catherine
Michaud Stéphane
Poma Theler Ester
Puig Géraldine
Rappo Poissonnier Jean-Julien
Trilles Malgorzata
Wohlhauser Valérie

Responsable de module *
Mezzena Sylvie
Wohlhauser Valérie

Descriptif validé le *
19 février 2024

Descriptif validé par *
Sophie Rodari, responsable de filière